



Depot de plainte et vice de procedure

Par **kawaziman**, le **24/12/2014** à **16:28**

Bonjour ,puis je invoquer un vice de procédure car ma femme à déposé plainte contre moi sous son nom de jeune fille alors que nous sommes toujours marié ,l officier de police judiciaire n aurait t il pas dû verifier son identité avant de prendre sa déposition et taper le procès verbal sous le nom de mariage et non sous le nom de jeune fille de ma femme merci de me renseigner

Par **citoyenalpha**, le **04/01/2015** à **13:11**

Bonjour

le nom de jeune fille est parfaitement recevable tout comme une personne peu utiliser son 2ème prénom s'il en dispose.

Par **Lag0**, le **04/01/2015** à **14:49**

Bonjour,

Plus encore, seul le nom de jeune fille d'une femme mariée est son nom officiel. C'est donc bien sous celui-ci, avec éventuellement la notion "épouse X", que la procédure doit être menée.

Edit : je vois que cette question a déjà été posée là :

http://www.experatoo.com/procedure-penale/depot-plainte-vice-procedure_132919_1.htm#.VKIFE39Os9U

Merci de ne pas poster plusieurs fois la même question, ce qui est contraire aux règles d'usage de ce forum.